

# L'utilisation de vos données pour la prévention et la santé au travail



Vos données de santé et d'exposition aux risques professionnels sont essentielles pour la qualité du suivi individuel de votre santé par les équipes d'AST25 qui vous prennent en charge.

## Recueil des données

Dans le cadre de votre suivi de santé tout au long de votre parcours professionnel, AST25 recueille différents types de données dans le strict respect du secret médical et professionnel dans votre Dossier Médical Santé Travail

## Destinataire des données

Vos données de santé seront utilisées par l'équipe en charge de votre suivi avec pour objectif d'éviter toute altération de la santé du fait de votre travail

## Recherche et études

Vos données peuvent être utilisées dans le cadre d'études et de recherche, Dans ce cas elles seront systématiquement anonymisées

## Consultation et accès au Dossier Médical Santé Travail

Vous avez accès à tout moment à votre dossier, en adressant une demande à votre médecin du travail

## Durée de conservation du Dossier Médical Santé Travail

Votre Dossier Médical Santé Travail est conservé minimum 40 ans après votre dernière visite

## Exercice de vos droits

Vous pouvez vous opposer à l'accès à votre Dossier Médical Santé Travail aux autres professionnels de santé d'AST25, ainsi qu'à la transmission de votre dossier à un autre service de santé au travail. Cette opposition impactera la qualité de la prise en charge de votre suivi en santé au travail

# L'utilisation de vos données – Informations complémentaires

## Identité du responsable de traitement :

Le responsable de traitement est l'AST25 situé 5A Rue Victor Sellier, 25000 BESANÇON

## Types de données collectées :

- Données d'identité et données administratives
- Informations permettant de connaître les risques actuels ou passés auxquels le travailleur est ou a été exposé
- Informations relatives à l'état de santé du travailleur recueillies lors des visites et examens
- Correspondances échangées entre professionnels de santé
- Informations formalisées concernant les attestations, avis et propositions des professionnels de santé au travail
- Modalités d'exercice des droits des travailleurs (Le cas échéant, consentement ou opposition du travailleur pour la pratique de soins à distance, la transmission de son DMST à un autre SPST ou autre traitement nécessitant son consentement).

## Pour quelles raisons vos données personnelles sont-elles utilisées ?

1) Votre Médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire **complètent, constituent et gèrent votre dossier médical de santé au travail (DMST)** sous format numérique sécurisé. (Ce traitement est fondé sur une obligation légale).

2) Il est également obligatoire que nous **rédigeons une fiche d'entreprise** qui est un document informant l'employeur des risques professionnels et des effectifs des travailleurs qui y sont exposés, ainsi que des moyens de prévention mis en œuvre ou préconisés que le service a mis en évidence (ce traitement est fondé sur une obligation légale).

## Qui peut recevoir communication des informations ?

Seuls ont accès aux informations figurant dans votre dossier médical **l'équipe du service de prévention et de santé au travail**, ainsi que les **Groupes d'alerte en santé travail** en charge d'organiser la réponse aux signalements d'événements sanitaires inhabituels survenant en milieu professionnel et le médecin inspecteur du travail.

**L'employeur** peut également recevoir communication de certaines informations dans le respect du secret médical. Ainsi, il obtient communication des avis et propositions de mesures individuelles d'aménagement des conditions de travail que le SPST émet consécutivement à l'évaluation de l'état de santé du travailleur tels que les avis d'aptitude ou d'inaptitude, les mesures individuelles d'aménagement d'un poste. En revanche, il ne peut pas accéder aux éléments médicaux présents dans votre dossier médical justifiant les avis et propositions formulés par le SPST.

## Vos droits :

Vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation de l'utilisation de vos données personnelles. Pour exercer ces droits, ou pour toutes informations complémentaires relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) d'AST25 à l'adresse suivante : [dpo@ast25.fr](mailto:dpo@ast25.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL .